

FICHE PROGRAMME

FORMATION

MD

CONSEILS FORMATIONS

Faites réaliser votre DUERP

Faites réaliser votre DUERP et vos fiches de risques au poste par un professionnel.

Description du service :

L'évaluation des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés et leur retranscription dans un document nommé le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est une obligation réglementaire du code du travail pour toutes les entreprises à partir de 1 salariés. Cette obligation s'impose donc de droit aux autoentrepreneurs et aux entreprises individuelles. Son inexistence est sanctionnable par l'inspection du travail sur un plan pécunier. En cas d'accident grave du travail ou de déclaration de maladie professionnelle d'un salarié, la mauvaise complétion de ce document amène la condamnation pénale du management au titre de son manquement à son obligation de sécurité et de moyens renforcés. Nous vous proposons de réaliser pour vous, en relation avec votre CSE/CSSCT et des groupes de travail composés de vos employés, la rédaction de votre DUERP afin de satisfaire à vos obligations légales et éviter des litiges qui vous seraient défavorables.

Pré requis : fournir les fiches techniques des EPI, des machines, des fiches de données de sécurité des produits chimiques

Entreprises concernées : toutes les entreprises à partir de 1 salarié.

Durée de la prestation : en fonction de la taille de l'entreprise.

Délai de livraison du document : 2 semaines après la fin des consultations sous réserve d'avoir tous les documents demandés.

Available in English

